

**ENTENTE INTERVENUE**

**ENTRE**

**D'UNE PART,**

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION POUR  
LA COMMISSION SCOLAIRE CRIE (CPNCSC)**

**ET**

**D'AUTRE PART,**

**LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE DE  
L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DU NORD QUÉBÉCOIS (AENQ) REPRÉSENTÉE PAR  
SON AGENTE NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN  
SCOLAIRE (FPSS)**

**Objet : Nomination d'un nouvel arbitre en chef**

69-8605 (A1)

Les parties négociantes à l'échelle nationale conviennent de nommer M. André G. Lavoie à titre d'arbitre en chef.

**I- Les parties conviennent de ce qui suit :**

La clause 9-2.02 est remplacée par le suivant :

**9-2.02**

Tout grief soumis à l'arbitrage est décidé par une ou un arbitre choisi parmi les personnes suivantes :

Lavoie, André G., arbitre en chef;

Adresse : Greffe des tribunaux d'arbitrage  
du secteur de l'Éducation  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Jacques-Parizeau,  
bureau 2.02  
Québec (Québec) G1R 5Y8

APRIL, Huguette  
BARRETTE, Jean  
BEAUPRÉ, René  
BERTRAND, Richard  
BRAULT, Serge  
CHOQUETTE, Robert  
CÔTÉ, André C.  
DAVIAULT, Pierre  
FABIEN, Claude  
FAUCHER, Nathalie  
FLYNN, Maureen  
FORTIER, Diane  
FORTIN, Pierre A.  
GAGNON, Denis  
LADOUCEUR, André

LAMY, Francine  
L'HEUREUX, Joëlle  
MÉNARD, Jean  
MÉNARD, Jean-Guy  
MÉNARD-CHENG, Nancy  
MORIN, Marcel  
RACINE, Martin  
RANGER, Jean-René  
ROY, Pierre-Georges  
ST-ANDRÉ, Yves  
ST-GEORGES, Andrée  
TOUSIGNANT, Lyse  
TREMBLAY, Denis  
VILLAGI, Jean-Pierre

ou toute autre personne nommée par la Centrale, la Fédération des commissions scolaires du Québec et le Ministère pour agir à ce titre.

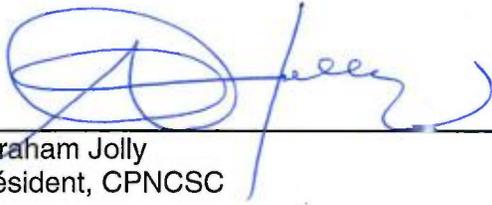
Toutefois, l'arbitre procède à l'arbitrage avec assesseures ou assesseurs si, lors de la fixation du grief au rôle mensuel d'arbitrage ou dans les quinze (15) jours qui suivent, il y a demande à cet effet par la personne représentante de la Centrale, de la Fédération des commissions scolaires du Québec ou du Ministère.

**II- La présente entente entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018.**

EN FOI DE QUOI, les parties à la présente ont signé à Québec, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de NOVEMBRE de l'an 2018.

POUR LE COMITÉ PATRONAL DE  
NÉGOCIATION POUR LA COMMISSION  
SCOLAIRE CRIE (CPNCSC)

POUR LA CENTRALE DES SYNDICATS  
DU QUÉBEC (CSQ) POUR LE COMPTE  
DE L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS  
DU NORD QUÉBÉCOIS (AENQ)  
REPRÉSENTÉE PAR SON AGENTE  
NÉGOCIATRICE, LA FÉDÉRATION DU  
PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE  
(FPSS)



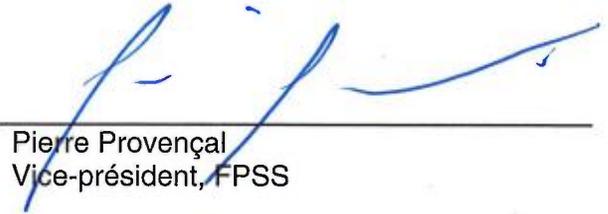
Abraham Jolly  
Président, CPNCSC



Eric Pronovost  
Président, FPSS



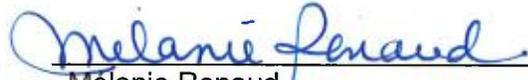
Monique D'Amours  
Vice-présidente, CPNCSC



Pierre Provençal  
Vice-président, FPSS



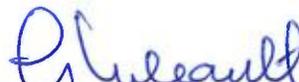
Gabrielle Gonthier  
Représentante, MEES



Mélanie Renaud  
Vice-présidente, FPSS



Natalie Petawabano  
Représentante, CSC



Larry Imbeault  
Président, AENQ



François Beauchemin  
Porte-parole, AENQ